

## Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

### Préavis 01/2024 - « Construction de nouveaux vestiaires pour le club de foot d'Épalinges, d'une buvette et d'un dépôt/atelier pour le service des Forêts – Demande d'un crédit de construction »

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Sandy Warth, Marc Veraguth, Marco Caffaro, Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis 01/2024 - « Construction de nouveaux vestiaires pour le club de foot d'Épalinges, d'une buvette et d'un dépôt/atelier pour le service des Forêts – Demande d'un crédit de construction » lors de sa séance du 9 janvier 2024.

Messieurs Erich Dürst et Cyril Duruz, étaient absents excusés et non remplacés lors du vote de ce préavis, à cause d'une interruption temporaire du M2.

M. Alain Monod, en sa qualité de Municipal des Finances remplaçant, était présent afin de répondre aux questions des commissaires.

### Informations de Monsieur le Syndic

Monsieur le Syndic indique que les vestiaires et la buvette sont très vétustes. Comme jusqu'à récemment, nous étions locataire, il était donc difficile de faire des modifications. Nous avons dû demander l'autorisation de Lausanne pour installer les porta-cabines. Depuis 2014, nous sommes en DDP avec Lausanne.

Il ajoute qu'entre novembre et fin mars (hors saison du football), la buvette pourra être loué par le publique.

En outre, il nous indique que le service des forêts est actuellement à la ferme de La Girarde qui est aussi vétuste. En effet, il est probable qu'elle soit démolie un jour.

### Discussion générale

Un commissaire se demande pourquoi nous devons payer une taxe pour les eaux usées lors de la construction. Monsieur le Syndic va se renseigner et il nous répondra lors du Conseil.

Un commissaire note qu'il y a 3 millions au plan des investissements et que le préavis nous propose un projet à 5.4 millions. Il se demande la raison d'une telle différence.

Monsieur le syndic rappelle que le plan des investissements est uniquement indicatif.

Un commissaire demande s'il est utile d'avoir un bâtiment Minergie, vu son utilisation. Le commissaire note qu'il y aura beaucoup d'entrées et de sorties et donc que l'isolation sera moins efficace.

Un autre commissaire trouve utile de tout regrouper en un seul lieu, et cela même si le projet coûte plus cher que prévue dans le plan des investissements. Il trouve également pertinent de construire en Minergie.

Monsieur le Syndic rappelle que c'est une demande récurrente du Conseil de construire des bâtiments aux normes Minergie.

Un commissaire note que le plan des investissements parle de rénovation et non pas d'un nouveau bâtiment. Le commissaire ajoute que ce préavis porte sur un nouveau bâtiment et qu'il est donc normal que l'investissement soit plus élevé.

Monsieur le Syndic indique que la rénovation était une utopie.

Un commissaire propose de faire une remarque pour les prochains plans d'investissements. La proposition n'est pas suivie par le reste de la commission.

Un commissaire demande pourquoi il y a 6 vestiaires. Il lui est répondu que les petits jouent sur un demi-terrain. De plus, il faut aussi avoir des vestiaires pour les dames et les arbitres.

Un commissaire demande si la construction de ce bâtiment va engendrer l'engagement d'un concierge.

M. Monod répond que non c'est le FC Epalinges qui va s'occuper de l'entretien hormis lors des locations hors saison. Il rappelle que le FC Epalinges est demandeur de ces nouvelles infrastructures.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

### Conclusions :

C'est par 6 voix pour et une voix contre que la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 01/2024 - « Construction de nouveaux vestiaires pour le club de foot d'Épalinges, d'une buvette et d'un dépôt/atelier pour le service des Forêts – Demande d'un crédit de construction ».

Epalinges, le lundi 15 janvier 2024

Président rapporteur, Guillaume Graf